

Séance du jeudi 18 février 2016

~~~~~

L'an deux mille seize, le dix-huit février à dix-neuf heures, le Comité Syndical du S.I.V.O.M. de MIGRON-VILLARS LES BOIS-LE SEURE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Villars les Bois sous la présidence de Monsieur Patrick ROUDIER, Président ; d'après les convocations en date du 11 février 2016.

Présents : Mme POTTIER Agnès, MM Bernard VICENTY, Alain POTTIER, Bernard VICENTY, , Jean-Marie BEGEY, Miguel TAUNAY, Patrick ROUDIER, Sylvie BOULETREAU et Mme Geneviève THOUARD.

Absent : Monsieur Fabrice BARUSSEAU

M. Bernard VICENTY été nommé secrétaire de la séance.

## =====**Ordre du Jour**=====

- **Approbation du procès-verbal de la réunion du 13 janvier 2016**
- **Approbation du Compte de Gestion 2015**
- **Approbation du Compte Administratif 2015**
- **Affectation du résultat 2015**
- **Vote de la proposition de budget 2016**
- **Renouvellement du contrat d'assurance groupe**
- **Questions diverses**

=====

### **1-Approbation du procès-verbal de la réunion du 13 février 2016**

Aucune observation n'étant faite, il est adopté à l'unanimité.

### **2- Approbation du Compte de Gestion 2015**

Le Comité Syndical,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2015, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations ont été régulièrement effectuées,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015 ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **3- Approbation du Compte Administratif 2015**

Le Conseil d'Administration, délibérant sur le compte administratif 2015 dressé par Monsieur Patrick ROUDIER, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| Libellés                    | Fonctionnement    |                   | Investissement    |                  |
|-----------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|------------------|
|                             | Dépense/Déficit   | Recette/Excéd.    | Dépense/Déficit   | Recette/Excéd.   |
| Résultats reportés          | 0,00              | 27 759,59         | 16 146,42         | 0,00             |
| Opérations de l'exercice    | 355 974,01        | 402 734,93        | 86 276,84         | 72 723,38        |
| <b>TOTAUX</b>               | <b>355 974,01</b> | <b>430 494,52</b> | <b>102 423,26</b> | <b>72 723,38</b> |
| Résultats de clôture        |                   | 46 760,92         | -13 553,46        |                  |
| Restes à réaliser           |                   |                   |                   |                  |
| <b>RESULTATS DEFINITIFS</b> |                   | <b>46 760,92</b>  | <b>-13 553,46</b> | <b>0,00</b>      |

- constate, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **4- Affectation du résultat 2015**

Le Comité Syndical, en application de l'article 9 de la loi du 02 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14,

Après avoir approuvé le 18 février 2016, le compte administratif pour l'année 2015, qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 58 374,09 € ;

Constatant que ledit compte administratif présente un besoin de financement d'investissement de 29 699,88 € ;

Vu l'état des restes à réaliser d'investissement ;

Décide, sur proposition du Président, d'affecter le résultat précédemment indiqué, comme suit :

- Affectation en fonctionnement à l'excédent reporté (compte 002) pour 28 674,21 €,
- Affectation en réserve (compte 1068) d'un montant de 29 699,88 €.

### **5- Vote de la proposition de budget primitif 2016**

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes :

- pour la section de fonctionnement : 321 729 €
- pour la section d'investissement : 90 440,88 €

Les clés de répartition et la participation totale prévisionnelle pour chaque commune s'établissent ainsi :

- Migron : 49,24 % - 139 025,24 €
- Villars les Bois : 27,62 % - 58 076,99 €
- Le Seure : 23,14 % - 55 519,15 €

#### Commentaires sur les prévisions budgétaires :

##### *\* section de fonctionnement*

- compte 616-prime d'assurance : un avoir de 86 € de l'année 2015 est déduit cette année.
- compte 6262-frais de télécommunication : l'abonnement des 4 forfaits de téléphonie mobile est en baisse.
- chapitre 012-traitement des agents : il a été tenu compte du départ en retraite de Dominique FAYS.
- compte 6475-Médecine du travail : pas de visites médicales car pas de médecin du travail.
- compte 66111-intérêts d'emprunts : les intérêts et le capital (1641) ont été estimés en fonction du prêt qui va être contracté.
- compte 668 : frais de dossier pour 1 emprunt prévu pour l'acquisition d'un broyeur.

- compte 6419-remboursement sur rémunération : il s'agit des indemnités journalières versées pour le congé longue maladie de Dominique FAYS.

\* *section d'investissement*

- compte 1641 : un nouvel emprunt est prévu
- compte 21578 : acquisition d'un broyeur

## **6- Renouvellement du contrat d'assurance groupe**

Monsieur le Président expose l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Charente-Maritime peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour application de l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés charge le Centre de gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la CNRACL : Décès, accident du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, Maternité-Paternité-Adoption ;
- agent non affiliés à la CNRACL : Accident du travail, maladie professionnelle, maladie grave, maladie ordinaire, Maternité-Paternité-Adoption.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer au syndicat une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- durée du contrat : 4 ans avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;
- régime du contrat : capitalisation.

## **7- Questions diverses**

*- prime supplémentaire pour Jean-Paul MICHAUD*

Monsieur le Président indique qu'il faut mettre en place une prime exceptionnelle à l'attention de Monsieur Jean-Paul MICHAUD, qui sera chef d'équipe lors des travaux en commun.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, forme un avis favorable que le principe d'octroi seulement lorsque les travaux seront réalisés. Le montant sera décidé ultérieurement.

*Matériel*

Monsieur Alain POTTIER demande où en est le devis de réparation du tracteur DEUTZ.

*Travaux en commun*

Pour la prochaine rencontre, chacun commune devra définir ses besoins en enrobé et pour déberner.

*L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant posée,  
la séance est levée à 20h30 et ont signé au registre les membres présents.*